



DATE DE PUBLICATION : 25 février 2025

La directrice des Entreprises

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 22 mai 2024 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M^{me} Emilie QUEMA le 8 janvier 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M. Martial RANVIER, chef du service de Méthodologie d'analyse des entreprises (SMAE), et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vincent FAURE et à M^{me} Marie RABATE, ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du SMAE dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 24 février 2025

Emilie QUEMA